

**S.C.P Jacques CHANY-Aurélie MERCERON
Commissaires de Justice associés,
16 rue Henri Coquillaud 16100 COGNAC
Téléphone 05.45.32.08.60
huissier.cjma@gmail.com**

**PROCES-VERBAL
DE
DESCRIPTION**

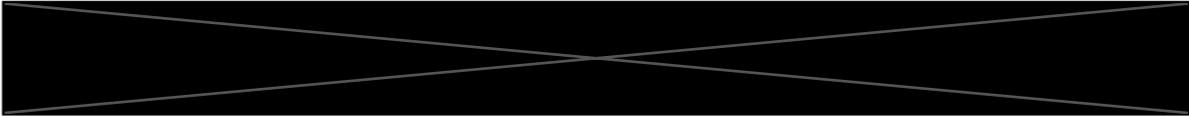
L'an deux mille vingt quatre
Et le dix sept décembre à 13 heures

A la demande de :

La S.A. COMPAGNIE EUROPEENNE DE GARANTIES ET CAUTION (CEGC), ayant son siège social à PARIS (75013), 69 avenue Pierre Mendès France, Immeuble Austerlitz 2, Immatriculée au RCS PARIS sous le numéro 382506079 , prise en la personne de son Président en exercice, domicilié en cette qualité audit siège social

Ayant pour avocat Maître Gwendal LE COLLETER , membre de la SARL AHL AVOCATS, 56 avenue de la République 33200 BORDEAUX

Et pour avocat postulant Maître Nicolas BRUNEAU, 1 rue de l'Evêché 16000 ANGOULEME



En vertu d'un jugement prononcé par le Tribunal Judiciaire d'ANGOULEME en date du 07 septembre 2023.

Et d'un commandement de payer valant saisie signifié par mon ministère suivant acte en date du 04 décembre 2024.

Aux termes de l'article R322-1 du Code des procédures civiles d'exécution :

« A l'expiration d'un délai de huit jours à compter de la délivrance du commandement de payer valant saisie et à défaut de paiement, l'huissier de justice instrumentaire peut pénétrer dans les lieux désigné dans le commandement afin de dresser un procès-verbal de description, dans les conditions prévues par l'article R322-2 »

Et de l'article R322-3 du Code des procédures civiles d'exécution :

« L'Huissier de Justice peut utiliser tout moyen approprié pour décrire les lieux et se faire assister par tout professionnel qualifié en cas de nécessité. »

Qu'il me requiert afin de procéder à cette description et d'en dresser procès-verbal

C'est pourquoi, déférant à cette réquisition,

Je, Jacques CHANY, Commissaire de Justice associé, membre de la Société Civile Professionnelle Jacques CHANY et Aurélie MERCERON, titulaire d'un Office de Commissaire de Justice associés à COGNAC (Charente), 16 rue Henri Coquillaud, soussigné,

CERTIFIE m'être transporté ce jour même, sur le territoire de la commune de LES PINS (16260), et plus particulièrement au N° 9 de la route de la Bellonne du lieudit « Quatre vaux », où étant à 13 heures, en présence de 
, occupant des lieux, j'ai procédé à la description suivante :

L'ensemble dont il s'agit est une maison individuelle relativement ancienne qui a fait l'objet d'une rénovation partielle.

, Célibataire sans enfant, l'occupe seul, à titre de résidence principale.

Il y a une petite cour à l'avant (côté SUD) de cette maison, l'ensemble est entièrement clôturé.

Elle est d'une surface habitable d'environ 90 m²

Elle est chauffée à l'aide d'un « insert » à bois et de convecteurs électriques.

1°) L'INTERIEUR DE LA MAISON

Au rez-de-chaussée :

Une grande pièce à vivre (voir photographies N° 1 et 2) :

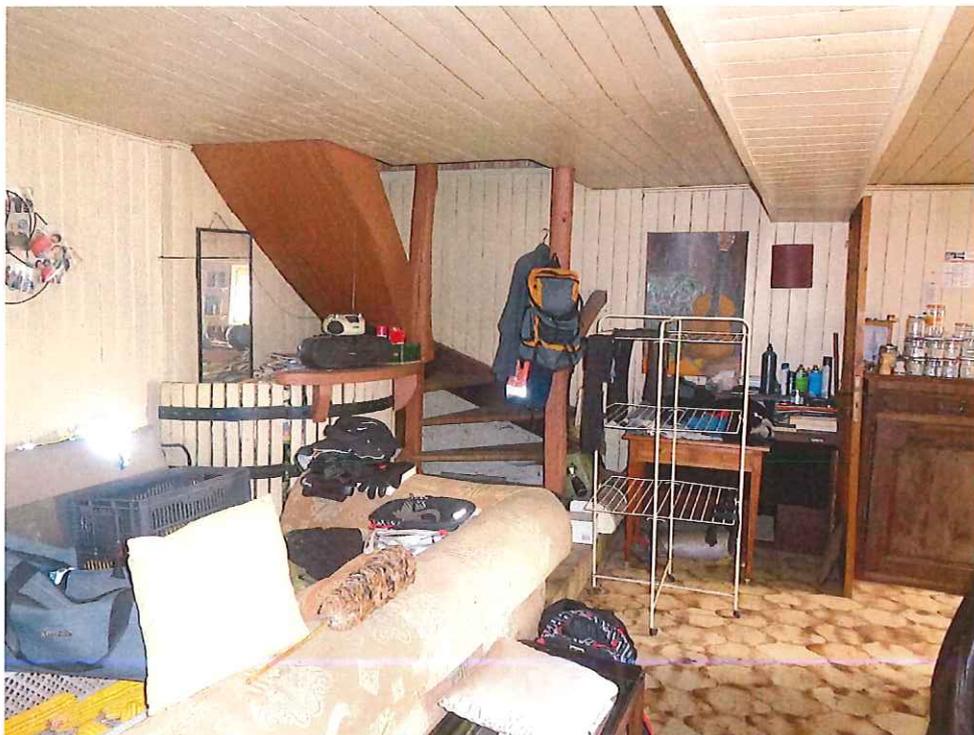
Elle est équipée d'un « insert » à bois

Le sol est carrelé

Les murs et le plafond sont revêtus de lambris peint.



photographie N° 1



photographie N° 2

Une cuisine (voir photographies N° 3 et 4) :

Elle comprend des éléments intégrés (plans de travail, table de cuisson, four, évier et éléments de rangement)



photographie N° 3



photographie N° 4

Une salle d'eau (voir photographies N° 5 et 6) :

Elle comprend des WC séparés



photographie N° 5



photographie N° 6

A L'ETAGE :

On y accède à l'aide d'un escalier en bois (voir photographie N° 7) qui aboutit sur un couloir de desserte des chambres (voir photographie N° 8)

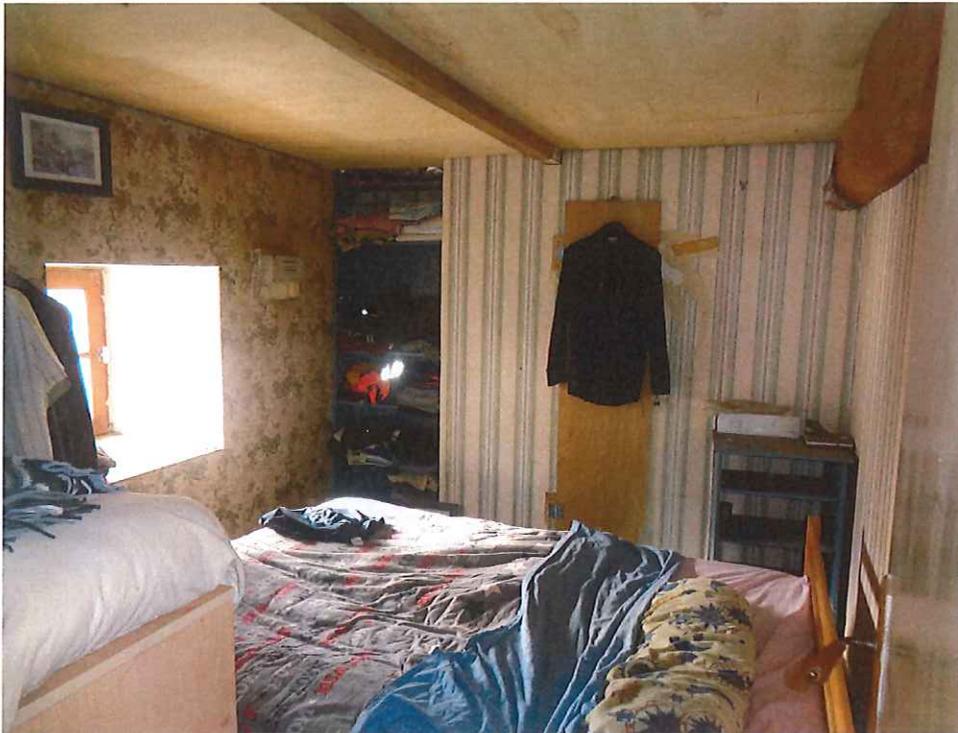


photographie N° 7



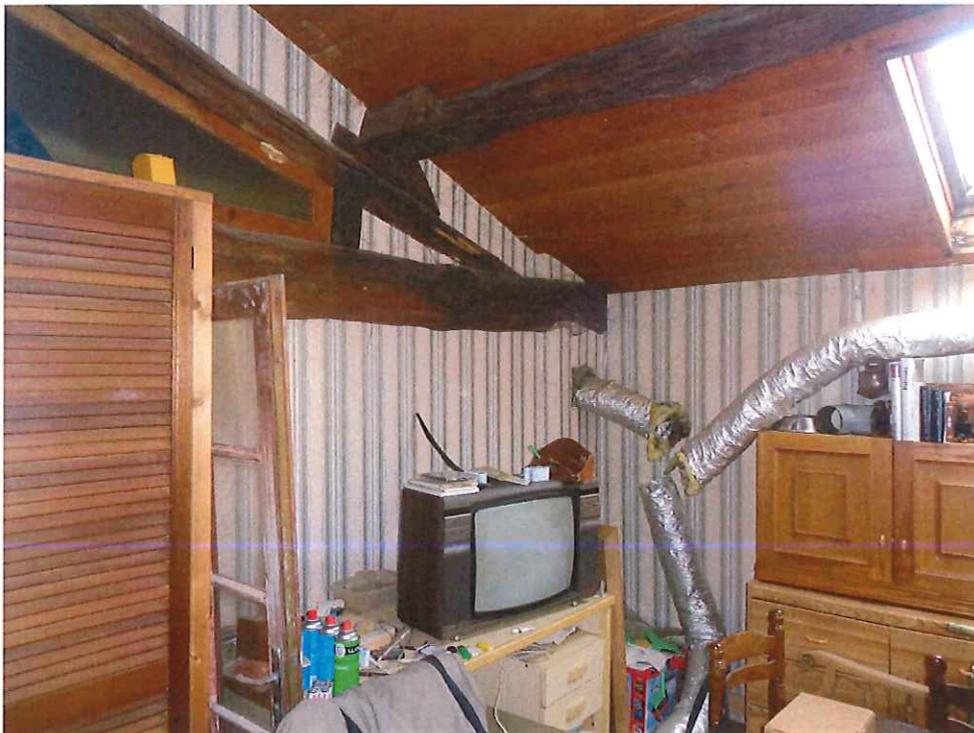
photographie N° 8

Une chambre à l'angle SUD OUEST (voir photographie N° 9)



photographie N° 9

Une chambre côté NORD (voir photographie N° 10)



photographie N° 10

Une chambre côté SUD EST (voir photographie N° 11) :



photographie N° 11

L'EXTERIEUR :

La cour à l'avant de la maison (voir photographies N° 12 et 13)



photographie N° 12



photographie N° 13

Un petit local de rangement (voir photographies N° 14 et 15)



photographie N° 14



photographie N° 15

Cette maison vue depuis la rue, route de la Bellonne (voir photographies N° 16 et 17)



photographie N° 16



photographie N° 17

L'arrière de cette maison, côté NORD (voir photographie N° 18)



photographie N° 18

Ces constatations étant effectuées, je me suis retiré en mon Etude, pour faire et rédiger le présent procès-verbal de description, comprenant dix huit photographies pour servir et valoir ce que droit à ma requérante.

COUT :

Droits fixes :..... 219,16

Transport :..... 9,40

Total H.T. :..... 228,56

TVA à 19,6 % :..... 45,71

Total TTC :..... 274,27

Jacques CHANY

